

**PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021 à 18 h**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	22 Septembre 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	22 Septembre 2021
Membres présents :	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations) :	5		
Nombre de procurations :	2		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	29		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LEYNAUD Aurélie	Excusée	PEREZ CANO Marcel	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	LHOPITEAU Eric	Procuration à K. ROBERT	REYMOND Jean Pierre	Procuration à JP LEFEBVRE
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
CONDOR Alain	X	GUICHARD Cécile	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
DALVERNY Jérôme	X	HOUETZ Marion	X	NAHAS Sophie	Excusée	TESTON Daniel	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) :

Le président expose que notre communauté de communes développe actuellement son plan d'action en matière culturelle. En lien avec nos différents domaines de compétence (petite enfance, enfance, jeunesse, social, tourisme notamment), notre objectif est d'élaborer un véritable projet culturel cohérent avec les enjeux du territoire Ardèche des Sources et Volcans.

Marie-France Fabrèges, Vi-Présidente de la CDC en charge de ce dossier et Marianne Palleau, chargée de mission à la CDC exposent ce dossier et expliquent la construction de CTEAC avec les élus et les partenaires. Comme premier pas dans cette démarche, et suite à l'accord de principe du conseil communautaire dans sa séance du 30 mars 2021, la communauté de communes va s'engager dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle. Celle-ci sera signée d'ici la fin d'année 2021 pour une durée de trois ans avec les partenaires suivants : Département de l'Ardèche, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Atelier Canopé 07, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

L'éducation artistique et culturelle vise la coopération entre acteurs socio-éducatifs et culturels pour favoriser l'accès de tous à la diversité des cultures et réduire les inégalités d'accès à une offre culturelle. Le premier comité de pilotage réunissant les élus de notre territoire et les futurs partenaires de la Convention le 7 septembre 2021, a retenu les axes de travail suivants pour les trois années à venir :

1. Parentalité et intergénérationnel
2. Lecture publique
3. Patrimoines naturels et culturels
4. Ouverture sur l'extérieur et initiatives du territoire

Un programme d'actions culturelles est établi chaque année, de septembre à juillet, en cohérence avec ces quatre axes de travail. Le budget estimatif alloué par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans pour la saison 2021-2022 dans le cadre de la CTEAC représente 64 000 euros, dont 40 000 euros de subventions de l'Etat, de la Région, du Département (plan de financement prévisionnel, demandes en cours auprès des partenaires). Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, le président propose de valider le projet et les orientations de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), d'inscrire les budgets nécessaires à sa mise en place, de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires, et de l'autoriser à signer la convention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature du CTEAC.

1. Convention Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et les communautés de communes concernées :

Le président rappelle que la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique du territoire centre sud Ardèche a été signée par le Préfet le 18 août 2021.

En parallèle au CRTE, le président propose de valider un Contrat d'objectif Territorial avec l'ADEME, qui désignera un conseiller et réalisera un audit sur chaque territoire sur deux thèmes : climat, air, énergie et économie circulaire.

Sur une première phase de travail de 18 mois, 75 000.00 € seront attribués au total aux 5 EPCI. La communauté de communes du bassin d'Aubenas est chef de file du projet. Le dernier comité de pilotage a validé la répartition des 75 000.00 € soit 11 000.00 € par communauté de communes destinés à financer une partie du travail en interne et en plus un bonus EPCI porteur pour Aubenas de 20 000.00 €. Pour notre communauté de communes les 11 000.00 € seront fléchés pour le financement d'une partie du travail en interne. En 2^{ème} phase en fonction des résultats de l'audit et du plan d'actions à mettre en place pour atteindre des objectifs, 275 000.00 € d'aides sont prévues (ingénierie, ...).

Le contrat d'objectif territorial (COT) préparera le Contrat de Relance et de transition écologique qui doit être signé d'ici cette fin d'année. Le Comité de pilotage est composé :

Avec voix délibérative :

- Des 5 EPCI (Montagne d'Ardèche, Ardèche des sources et volcans, Bassin d'Aubenas, Val de ligne, Berg et coiron), représentés chacun par deux élus, dont le Président ou la Présidente (ou son représentant) ;
- Du ou des représentants de l'Etat ;
- Du représentant de l'ADEME ;

Avec voix consultative et à raison d'un représentant par structure :

- D'un élu référent du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ;
- D'un élu référent du Département de l'Ardèche ;

La clé de répartition de la phase II sera déterminée au cours de la phase I et fera l'objet d'un avenant à la convention de partenariat initial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche du COT Centre Sud Ardèche tel qu'expliqué ci-dessus.

2. Modification de zonage TEOM de Meyras :

Le Président rappelle l'instauration de la TEOM en 2014 et la création de 4 zones avec 4 taux différents suivant le service rendu (10 %, 11 %, 12 % et 13 %). Il rappelle que la réglementation prévoit une harmonisation des taux et des zones selon l'importance du service rendu (en fonction des conditions de réalisation et du coût).

Suite à un travail important mené conjointement par la CDC et la commune de Meyras débouchant sur l'installation de bacs de regroupement de proximité, le président propose de modifier le zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de cette commune (hors quartier Peytier qui est en zone 1), qui passerait de la zone 4 (au taux de 13%) à la zone 3 (au taux de 12%).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition et adopte le nouveau tableau de zonages applicable à partir du 1er janvier 2022.

3. Création d'un poste catégorie A (régularisation d'une situation existante) :

Le Président propose la création d'un emploi permanent de catégorie A, ouvert aux contractuels, pour pérenniser un emploi déjà existant mais lié à un accroissement d'activités, dont les missions vont être étendues au sein du « pôle développement territorial ». Ce poste aura pour missions principales, l'accompagnement au développement des projets culture et patrimoine, le développement des mobilités, la conduite de l'analyse des besoins sociaux, et le suivi de l'urbanisme.

La création de ce poste se fonde sur la possibilité offerte aux groupements de communes de petites tailles (- de 15000 habitants) de créer et de recruter dans ces conditions sur ce genre de poste.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Point sur les dossiers en cours :

PLUi : suite à l'arrêt du PLUi par délibération du 20.07.2021, les personnes publiques associées doivent rendre leur avis avant le 2.11.2021. L'enquête publique aura lieu du 15.11 au 17.12.2021. Elle sera menée par la commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs. Il y aura au moins une permanence des commissaires enquêteurs par commune, et deux ou trois permanences dans les communes les plus importantes, plus une à la CDC un samedi matin. Un dossier sera déposé dans chaque commune, à disposition du public pendant les horaires d'ouverture au public, avec un registre permettant au public de faire des remarques ou poser des questions aux commissaires enquêteurs en dehors de leurs permanences. Un registre informatique sera aussi ouvert pour le public. La commission d'enquête rendra son rapport avec son avis sous 8 jours après la fin de l'enquête.

CTG : le travail sur la convention territoriale globale (qui remplacera le contrat enfance jeunesse de la CAF dès le 1.01.2022) se poursuit, et 30 fiches action ont été définies.

Voie douce : le marché de travaux a été lancé et suite à l'ouverture des plis, 3 lots ont été attribués. Le lot 4 ferronnerie a été déclaré infructueux.

Voirie : la consultation a été lancée pour 6 marchés subséquents à l'accord cadre. Ils ont été attribués et les travaux devront être finis avant le 31.10.2021.

6. Divers :

« L'Ardèche s'invite au menu » : durant la semaine du goût, du 11 au 17.10.2021, « Ardèche le goût » a lancé une action de sensibilisation des acteurs de la restauration à l'approvisionnement local pour soutenir l'économie locale et favoriser les circuits courts. 9 restaurants de notre CDC participent à cette opération avec les producteurs locaux.

Frelon asiatique : Marion HOUETZ informe les élus du projet de signature d'une convention avec l'association GDSA (groupement de défense sanitaire des abeilles). Quand un habitant informe sa mairie de la présence d'un nid de frelons, des bénévoles de l'association se rendent sur place pour localiser, constater et confirmer la présence de ce nid. La CDC se charge ensuite de contacter une entreprise agréée afin de détruire ce nid, et prend en charge le coût de cette intervention (estimée à environ 100 € par nid, plus ou moins selon l'accessibilité...).

Pénurie d'aides à domicile : Stéphane GINEVRA alerte les élus sur le manque d'aide à domicile sur le territoire et souhaite voir avec la CDC comment remédier à ce problème. Karine ROBERT indique qu'elle rencontre régulièrement l'association ADMR qui intervient sur sa commune et que celle-ci fait remonter ce problème aux autorités. L'accompagnement à domicile est un vrai métier qui demande une vraie formation, ce qui n'est pas fait car les embauches se font souvent dans l'urgence, et le personnel très fluctuant.

Pénurie de médecins : le président indique que le Bureau communautaire a reçu les médecins de Meyras le 21 septembre dernier. 5 médecins vont partir en retraite en 2022, dont un praticien en médecine thermique. Ils vont passer de 15 à 10 médecins sur le territoire et ne pourront pas absorber le nombre de patients.

Certains des 10 médecins sont « coordinateur samu », c'est-à-dire qu'ils ont suivi une formation « d'urgentistes ». Quand un habitant appelle le 15, c'est l'un de ces médecins qui intervient ce qui évite d'aller aux urgences et permet de gagner du temps.

Séance levée à 20h25.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
Pierre CHAPUIS.